

Le grand frère s'invite au lycée et menace le proviseur

LES NOUVELLES DE FALAISE | jeudi 19 juillet 2018
358 mots | -



En septembre dernier, un Falaisien de 21 ans était venu rendre visite à son petit frère au lycée Louis-Liard. Le proviseur lui avait demandé de quitter les lieux. Le jeune homme avait refusé et menacé le chef d'établissement.

Un Falaisien de 21 ans, venu voir son petit frère au lycée Louis-Liard, a été condamné à 2 mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Caen.

Falaise. Un Falaisien de 21 ans a été condamné mercredi 4 juillet à deux mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Caen pour avoir menacé Jean-François Lamache, le proviseur du lycée Louis-Liard de Falaise, le 19 septembre 2017.

Venu voir son petit frère scolarisé au sein de l'établissement, Quentin Morel n'a pas vraiment apprécié que le responsable de la structure, qui venait de prendre ses fonctions, lui demande de quitter les lieux. Sa victime y avait pourtant mis les formes. « **Le proviseur est resté très calme et respectueux** », a souligné Béatrice Dupuis, la présidente du tribunal.

Visiblement habitué à venir déambuler au sein de l'établissement, le Falaisien ne s'était pas démonté : « **Vous ne me faites pas peur** ». Absent à l'audience, le prévenu avait reconnu devant les gendarmes s'être quelque peu emporté. « **C'est un grand frère impulsif** », a résumé la magistrate.

L'intéressé avait minimisé les faits

Selon un assistant d'éducation du lycée, témoin de la scène, Quentin Morel avait notamment menacé Jean-François Lamache de le « **coller contre le mur pour lui mettre un coup de poing** ». Interrogé par les enquêteurs, l'intéressé avait minimisé les faits.

Il assurait notamment avoir proféré sa menace « **au subjonctif, avec le mot « si »** avant d'être immédiatement corrigé par son interlocuteur qui lui a expliqué qu'il s'agit alors « **plutôt du conditionnel** », souligne, le sourire aux lèvres, la présidente du tribunal.

Condamné à deux reprises pour vol aggravé, rébellion et port d'arme, le Falaisien encourrait six mois de prison. Gauthier Poupeau, le procureur de la république, en a requis quatre à son encontre. Il n'a pas été suivi.

BM-PressPepper